



A votre écoute au 0800/231.00
E-mail : assurances@solidaris.be
Courrier : Rue Saint-Jean 32-38
1000 Bruxelles



Madame COLLIGNON Yvette
R de Fleron, 88
B-4020 LIÈGE

Bruxelles, date postale

Concerne : renouvellement de votre (vos) contrat(s) Solidaris Assurance n° : 1558972

Chère Madame COLLIGNON,

Vous trouverez en annexe le détail de votre (vos) contrat(s) d'assurance(s) :

- Hospitalisation en chambre particulière – « Optio 200 »
- Ambulatoire Maladies Graves
- Le Complément Hospi - assurance couvrant les frais 30 jours avant et 90 jours après une hospitalisation – « LCH »
- Dentaire – « Optio Dentis »

Ainsi que le détail des primes pour l'année 2023*, d'un montant annuel de 737,88 €, indexées conformément aux conditions générales**. Conserver une bonne accessibilité financière des primes est une de nos priorités. Au vu de la situation économique actuelle, nous avons donc limité au maximum ces indexations.

Montant à payer pour la période du 1er janvier au 31 janvier : **61,49 € / mois**
Mode de paiement : **Domiciliation mensuelle – Prélèvement automatique**
Prélèvement : Entre le 23 janvier et le 3 février

Nous restons à votre disposition pour toute question :

- **Par téléphone au 0800/231.00** du lundi au jeudi de 8h30 à 16h, et le vendredi de 8h30 à 12h
- **Par mail :** assurances@solidaris.be
- **Dans votre agence la plus proche** (sur rendez-vous)

Si vous rencontrez des difficultés financières pour payer ce montant, nous pouvons convenir ensemble d'un échelonnement de paiement.

Alain Thirion
Président du Comité de Direction

*Ce montant peut varier en fonction du passage à une tranche d'âge supérieure

** **Contrat Optio 100/150/200** : index partiel (6,90%) calculé sur base de l'indice médical garantie chambre particulière de juin 2021 (113,43) à juin 2022 (128,28)
Contrat Ambulatoire Maladies Graves : index partiel (5,50%) calculé sur base de l'indice médical garantie soins ambulatoires de juin 2021 (121,00) à juin 2022 (142,73)
Contrat Le Complément Hospi : index partiel (5,60%) calculé sur base de l'indice médical garantie soins ambulatoires de juin 2021 (121,00) à juin 2022 (142,73)
Contrat Optio Dentis : index partiel (8,50%) calculé sur base de l'indice médical garantie soins dentaires de juin 2021 (145,01) à juin 2022 (169,91)